



POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Table des matières

1. Objectifs & Portée	3
2. Rôles et responsabilités	3
3. Principes directeurs de la protection des renseignements personnels	4
4. Responsabilité	4
5. Consentement et traitement des données	5
6. Divulcation des données	5
7. Externalisation des données à des tierces parties	6
8. Transfert de données hors Québec	6
9. Droits des individus	6
10. Gestion des incidents	7
10.1. Déclaration d'incident de confidentialité lié aux renseignements personnels	7
10.2. Réponse aux incidents	7
11. Formation des employés	7
12. Manquements et sanctions	7
13. Exceptions	7
14. Révision	8
15. Historique du document	8

1. Objectifs & Portée

AMM Solutions Numériques est assujettie à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) et la Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information.

Les objectifs généraux de cette politique sont :

- D'assurer la conformité aux obligations de la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels;
- De protéger les droits du personnel, des clients, et des partenaires potentiels et existants;
- D'intégrer les bonnes pratiques de protection des renseignements personnels dans les processus et procédures pour les renseignements personnels qui sont collectés, déclarés, générés et traités dans le cadre des opérations normales du AMM Solutions Numériques;
- De se prémunir d'un risque de brèche de données.

2. Rôles et responsabilités

Les principales parties prenantes de la sécurité de l'information de AMM Solutions Numériques et leurs responsabilités respectives en matière de protection des informations sont décrites ci-dessous.

- **Direction générale ou Président**
 - o Ultimement responsable du respect de cette politique.
 - o Nommer un responsable de la protection des renseignements personnels
 - o Fournir les ressources nécessaires, s'assurer que les personnes ayant les compétences appropriées sont en place et promouvoir la sensibilisation en général et de cette politique.
- **Responsable des renseignements personnels**
 - o Consigner tout incident de confidentialité dans un registre
 - o Signaler toutes les brèches de données ou l'exposition accidentelle des données personnelles au public et à la Commission d'accès à l'information (CAI).
 - o Comprendre les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, ainsi que la manière de les appliquer au AMM Solutions Numériques.
 - o Fournir des conseils aux différents intervenants.
 - o Sensibiliser les employés et participer aux mises à jour du cadre de sécurité de l'information de l'organisation.
 - o Participer aux évaluations d'impact sur la vie privée.
 - o S'assurer que AMM Solutions Numériques protège les droits à la vie privée de ses clients.
 - o Responsable de la gestion des demandes d'accès à l'information.
 - o Responsable de la gestion des plaintes concernant la protection des renseignements personnels
- **Ensemble des employés**
 - o Suivre les politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels.
 - o Participer activement au programme de formations de sensibilisation à la sécurité de l'information.
 - o Signaler tout incident de confidentialité sans délai.

3. Principes directeurs de la protection des renseignements personnels

1. AMM Solutions Numériques est responsable des renseignements personnels dont elle a la gestion.
2. Les fins auxquelles des renseignements personnels sont recueillis doivent être déterminées avant la collecte ou au moment de celle-ci.
3. Tout individu doit être informé de toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels qui le concerne et y consentir, à moins qu'il ne soit pas approprié de le faire.
4. AMM Solutions Numériques ne peut recueillir que les renseignements personnels nécessaires aux fins déterminées et doit procéder de façon honnête et transparente.
5. À moins que la personne concernée n'y consente ou que la loi ne l'exige, les renseignements personnels ne doivent être utilisés ou communiqués qu'aux fins auxquelles ils ont été recueillis. AMM Solutions Numériques ne doit conserver les renseignements personnels qu'aussi longtemps que cela est nécessaire pour répondre à ces fins.
6. Les renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et à jour que possible afin de satisfaire aux fins auxquelles ils sont destinés.
7. Les renseignements personnels doivent être protégés au moyen de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité.
8. Les renseignements précis sur ses politiques et les pratiques concernant la gestion des renseignements personnels sont facilement accessibles au public.
9. AMM Solutions Numériques informera toute personne qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels qui la concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tierces parties, et lui permettra de les consulter. Il sera aussi possible de contester l'exactitude et l'intégralité des renseignements et d'y faire apporter les corrections appropriées.
10. Toute personne doit être en mesure de se plaindre du non-respect par une organisation des principes énoncés ci-dessus. La plainte doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels de AMM Solutions Numériques.

4. Responsabilité

- AMM Solutions Numériques est responsable du respect de tous les principes de protection des renseignements personnels et en mesure de le démontrer.
- Les modifications aux lois qui ont un impact direct ou indirect sur le programme de protection des renseignements personnels de AMM Solutions Numériques seront appliquées le plus tôt possible.
- AMM Solutions Numériques doit nommer une personne responsable de respect des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels. Les coordonnées de la personne nommée sont publiées sur les sites web du AMM Solutions Numériques.
- AMM Solutions Numériques doit utiliser et maintenir les systèmes et outils technologiques appropriés pour assurer la confidentialité des données de ses employés et citoyens.
- AMM Solutions Numériques doit documenter et gérer ses risques en matière de protection des renseignements personnels.
- AMM Solutions Numériques doit veiller à ce que tout le personnel reçoive une formation sur la protection des données pour les aider à comprendre leurs responsabilités lors du traitement des données personnelles.
- AMM Solutions Numériques doit procéder à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels ainsi que pour tout transfert hors Québec.

5. Consentement et traitement des données

- AMM Solutions Numériques publie sur ses sites web un avis de confidentialité à jour, précis et facilement accessible. L'avis explique de manière simple quelles données sont recueillies et comment elles sont utilisées.
- Le consentement doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Il est demandé à chacune de ces fins, en termes explicites, simples et clairs.
- AMM Solutions Numériques veille à ce que toutes les données personnelles soient traitées de manière juste et transparente.
- AMM Solutions Numériques s'assure que les données personnelles ne sont pas utilisées, extraites ou réutilisées de manière opportuniste autrement que de la manière déclarée aux clients et visiteurs dans l'avis de confidentialité accessible au public sur les sites web et aux employés dans le manuel de l'employé et/ou la politique d'utilisation acceptable.
- AMM Solutions Numériques veille à ce que seul le personnel ayant un besoin de savoir ait accès aux données personnelles contrôlées ou traitées par AMM Solutions Numériques.
- AMM Solutions Numériques s'assure que les exigences de conservation des données sont respectées et que la conservation des données personnelles est réduite au minimum, conformément aux lois applicables.
- AMM Solutions Numériques préconise une approche de 'Privacy by Design' pour tous les nouveaux projets, systèmes ou processus afin qu'ils soient conçus avec la protection des données à l'esprit dès le départ
- Les acquisitions de données et les flux de traitement de AMM Solutions Numériques sont compris, documentés et maintenus. Un inventaire des renseignements personnels, peu importe leur média, est maintenu à jour.

6. Divulgence des données

- Les données personnelles acquises, conservées et/ou traitées par AMM Solutions Numériques ne sont pas partagées sans objectif prédéfini, ou sans que cela représente une exception prévue dans la loi.
- Les données personnelles gérées par AMM Solutions Numériques ne doivent pas être partagées de manière informelle, que ce soit à l'interne ou à l'externe.
- L'approbation du responsable de la protection des renseignements personnels est requise lorsque des données personnelles doivent être partagées.

7. Externalisation des données à des tierces parties

- Une liste de toutes les tierces parties impliqués dans la collecte et le traitement des données est conservée.
- Les services fournis sont documentés dans la liste, y compris l'objectif du partage de données.
- Des ententes de traitement sont en place. Ces ententes définissent les obligations et les responsabilités de chacune des parties.
- Une vérification de diligence raisonnable en matière des risques liées à la protection des renseignements personnels et de sécurité est effectuée avant que de nouvelles tierces parties ne soient engagées.
- Les emplacements de traitement de données effectués par les tierces parties sont connus et documentés.
- Les évaluations concernant le pays et/ou des juridictions sont effectuées avant que le traitement des données personnelles ne soit externalisé.

8. Transfert de données hors Québec

- AMM Solutions Numériques met tout en place pour limiter les flux de données personnelles hors Québec.
- Si un transfert hors Québec est inévitable, AMM Solutions Numériques veillera à ce que toutes les exigences légales pour les transferts de données transfrontaliers soient respectées. Une évaluation des facteurs de la vie privée (EFVP) sera produite pour chaque cas

9. Droits des individus

- AMM Solutions Numériques respecte les droits des individus concernant la protection des renseignements personnels dans les limites des lois et réglementations. Ils ont le droit:
 - D'être informé du traitement de leurs données personnelles.
 - De savoir comment, quand et pourquoi leurs données personnelles sont partagées
 - D'avoir accès à leurs données.
 - D'être oubliés.
 - De pouvoir recevoir une copie de leurs données personnelles.
 - De refuser des services tels que la prise de décision automatisée, de recevoir des chaînes de courriels, et autres messages électroniques.
 - De faire rectifier leurs données si elles sont inexactes.
 - De limiter le traitement de leurs données.
 - De se voir demander le consentement lorsque des données personnelles sont divulguées ou demandées à des tierces parties si elles ne sont pas clairement exemptées par la loi.
- AMM Solutions Numériques doit s'assurer que les personnes sont conscientes que leurs données sont traitées et qu'elles comprennent comment elles peuvent exercer leurs droits.
- AMM Solutions Numériques assurera la récupération, la correction ou la suppression des données suivant la réception d'une demande. Elle pourrait refuser une demande avec justification ou dans les limites de la Loi.
- Une documentation des demandes et des plaintes sera maintenue.

10. Gestion des incidents

10.1. Déclaration d'incident de confidentialité lié aux renseignements personnels

- AMM Solutions Numériques veille à ce que les exigences applicables en matière de signalement de brèche de renseignements personnels soient respectés dès la découverte de la brèche.
- Un registre d'incident de confidentialité est établi, documenté, maintenu et mis à disposition de la CAI, sur demande.
- AMM Solutions Numériques veillera à appliquer immédiatement des mesures raisonnables de confinement de la situation ou des correctifs.
- AMM Solutions Numériques effectuera une analyse de préjudice sérieux de tout incident lié à des renseignements personnels afin de déterminer si une notification officielle à la CAI, à un individu ou à une autre autorité est requise.

10.2. Réponse aux incidents

- AMM Solutions Numériques doit établir, documenter et tenir à jour un plan de réponse aux incidents. Le plan doit prévoir la gestion des incidents impliquant des renseignements personnels et être testé au moins une fois par année.

11. Formation des employés

Un programme de formation sur les risques de cybersécurité qui inclut la couverture des risques liés à la protection des renseignements personnels est mis en place et révisé une fois par année.

12. Manquements et sanctions

Le respect de cette politique est obligatoire pour tous les employés, fournisseurs et sous-traitants de AMM Solutions Numériques.

Toute partie reconnue coupable d'avoir enfreint cette politique peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou la fin d'un contrat.

13. Exceptions

AMM Solutions Numériques est consciente que dans certaines circonstances, les lois sur la protection de la vie privée permettent que les données personnelles acquises par AMM Solutions Numériques soient divulguées sans le consentement de l'employé ou d'un individu :

- À des tierces parties dans certaines circonstances telles que définies et énoncées par les lois.
- Aux organismes d'application de la loi.
- À une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.
- À une personne ou à un organisme lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ;
- À une personne ou à un organisme si cette communication est nécessaire dans le cadre de la prestation d'un service à rendre à la personne concernée par un organisme public, notamment aux fins de l'identification de cette personne.

Dans ces circonstances, AMM Solutions Numériques divulguera les données demandées. AMM Solutions Numériques pourra solliciter l'assistance d'un conseiller juridique au besoin.

14. Révision

La présente politique sera révisée aux deux ans ou au besoin suivant des changements contractuels, légaux ou contextuels.

15. Historique du document

Date	Version	Description du changement	Approbation
2023-08-30	1.0	Mise en place de la politique.	Christopher Valente